

Royan, le 3 juillet 2015

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Dossier suivi par Julien YOUNOU  
Responsable du Service Juridique  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Monsieur Pierre-Louis BOUCHET  
*Gérant*  
Société MICRO MEDIA

19 rue de Royan  
17640 VAUX SUR MER

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N° 2C 086 881 9314 4

OBJET :

Mise en place d'un volet Encyclopédique et Historique  
sur le Site Officiel de la Ville de ROYAN

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous notifier le  
marché de SERVICES correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe un exemplaire de l'acte  
d'engagement en copie conforme.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur,  
en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour le Député-Maire,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO  
Tél. : 05.46.39.56.60

P.J./1

*Exp. en RAR  
le 04.07.15*

En provenance de :

~~Secrétariat MICRO MEDIA~~

~~19 rue de Royan~~

~~17610 Vieux sur Mer~~

SGR 2 V20 MSR 2A 13-11377 12-13



LA POSTE

Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 2C 086 881 9314 4



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 8 07 45

Distribué le : 8 10 45

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

*Signature*  
Signature du destinataire ou du mandataire

Signature Facteur

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÈMENT N° C803

Ville de ROYAN SJ  
Hôtel de ville (Voté Encycl.)  
80 avenue de Poutailac  
17205 ROYAN



VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

D 15.309

## MARCHES PUBLICS DE SERVICES

VILLE DE ROYAN  
Commande Publique  
Affaires Juridiques

80 avenue de Pontaillac  
CS 80 218  
17205 ROYAN CEDEX  
Tél : 05 46 39 56 56  
Fax : 05 46 39 56 57

**GESTION D'UN VOLET ENCYCLOPEDIQUE ET HISTORIQUE  
SUR LE SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE ROYAN**

### ACTE D'ENGAGEMENT

N° de marché

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 5 | 1 | 2 | 0 | 0 | 2 |
|---|---|---|---|---|---|---|

1 5 1 2 0 1 1

## SOMMAIRE

|   |        |
|---|--------|
| <u>ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DU MARCHE</u> ..... | page 3 |
| 1.1- PRESENTATION                                     | page 3 |
| 1.2- OBJECTIFS  | page 3 |
| <u>ARTICLE 2 : MISSIONS</u> .....                     | page 4 |
| <u>ARTICLE 3 : CONTRACTANT</u> .....                  | page 4 |
| <u>ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE</u> .....              | page 4 |
| <u>ARTICLE 5 : PRIX DU MARCHE</u> .....               | page 4 |
| <u>ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHE</u> .....            | page 5 |
| <u>ARTICLE 7 : PENALITES</u> .....                    | page 5 |
| <u>ARTICLE 8 : REUNION PERIODIQUE DE SUIVI</u> .....  | page 5 |
| <u>ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE</u> .....     | page 5 |
| <u>ARTICLE 10 : SECRETS PROFESSIONNEL</u> .....       | page 6 |
| <u>ARTICLE 11 : PAIEMENT</u> .....                    | page 6 |
| <u>ARTICLE 12 : ENGAGEMENTS</u> .....                 | page 6 |

## ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

### 1.1- PRESENTATION

La Ville de ROYAN a choisi, depuis 2009, de mettre en place une politique de communication ambitieuse sur internet et les réseaux sociaux.

La Ville de ROYAN est donc à la recherche de contenus pour étoffer son attractivité et sa visibilité sur ce secteur ultra concurrentiel des villes à vocation touristique.

La Ville de ROYAN, dans le cadre de sa récente obtention du label Ville d'Art et d'Histoire (V.A.H.), a souhaité ajouter à son site d'informations institutionnelles, un volet encyclopédique et historique.

Par un marché N°13.1.2.011, notifié le 22 mai 2013, la Ville de ROYAN a contracté avec la société MICRO-MEDIA afin de mettre en place ce volet encyclopédique et historique.

Satisfaite de la prestation proposée, la Ville souhaite renouveler le partenariat établi avec la société MICRO-MEDIA.

### 1.2- OBJECTIFS

Il s'agit bien pour la Ville de ROYAN de disposer d'un outil de promotion original pour illustrer sa politique culturelle et patrimoniale.

La Ville de ROYAN souhaite répondre à une attente des habitants, des résidents secondaires et de celles et ceux qui souhaitent s'y installer dans le futur.

Dans cette perspective et après avoir validé l'ensemble de ces besoins, la Ville de ROYAN s'est associée à un site internet comprenant les informations suivantes :

- historique,
- architecture,
- arts,
- sports,
- environnement,
- vie associative,
- etc.

Ces informations devront être disponibles sous différentes formes : témoignages, faits historiques, articles d'époque, iconographie, etc.

De plus, la Ville de ROYAN souhaite, qu'à l'occasion d'événements particuliers, ce site puisse être mis à jour, pour prendre en charge de façon prioritaire ces événements.

Pour 2015, les événements et informations non exhaustifs recensés par la Ville de ROYAN sont les suivants :

- histoire des casinos,
- histoire des plages,
- histoire des hébergements touristiques : meublés, hôtels, pension de famille...
- histoire de la communication touristique : guide, affiches, campagnes, slogans...
- histoire du port,
- histoire des clubs de plage,
- histoire de la vie nocturne : bars, boîte de nuit...
- histoire des animations et loisirs, fêtes et festivals ...
- le patrimoine architectural sur les villas 1900 (dont QR codes),
- histoire du nom des rues,
- base de données de cartes postales,
- base de données des plans,

- base de données des biographies,
- base de données bibliographiques,
- base de données des dates,
- etc.

#### ARTICLE 2 : MISSIONS

Pour répondre à l'ensemble de ces demandes, la société MICRO-MEDIA, dans le cadre de la gestion de son site encyclopédique en ligne déjà existant, c-royan.com, devra :

- suivre avec soin l'histoire locale de ROYAN et sa région et maintenir une qualité éditoriale sur c-royan.com,
- mettre à disposition de la Ville de ROYAN l'intégralité du contenu de c-royan.com en consultation publique,
- s'engager à renouveler, régulièrement, le contenu et les articles de c-royan.com, et en garantir l'accès internet 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24,
- proposer à la Ville de ROYAN les conceptions d'accroche détaillées du site relatives aux événements exposés à l'article 1.2,
- répondre au mieux, et sur propositions de la Ville de ROYAN, à des thématiques et lignes éditoriales concernant ROYAN, son histoire, son animation, sa culture, ses événements, ses personnalités, etc.

#### ARTICLE 3 : CONTRACTANT

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

BOUCHET Pierre-Louis  
 Gérant  
 19 RUE DE ROYAN 17240 VAUX/MER

- agissant pour mon propre compte  
 agissant pour le compte de la société

.....  
 .....

Je m'engage ou engage ma société, sans réserve, à exécuter l'ensemble des prestations faisant l'objet du marché dans les conditions définies dans le présent contrat.

#### ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

Le présent marché est valable pour une durée allant du 10 juillet 2015 au 9 juillet 2017, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 2 mois avant la date de rupture anticipée demandée, sans possibilité de réclamation d'indemnité d'aucune sorte par le prestataire.

Aucune reconduction n'est prévue.

#### ARTICLE 5 : PRIX DU MARCHÉ

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

#### ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHÉ

Pour répondre à l'ensemble de ces missions, la société MICRO-MEDIA facturera une prestation de service d'un montant total de 5.500 euros H.T. annuel à la Ville de ROYAN.

Le montant 2015 sera versé de la manière suivante :

- un tiers fin novembre 2015,
- un tiers fin mars 2016,
- le solde au 30 juin 2016.

Le montant 2016 sera versé de la manière suivante :

- un tiers fin novembre 2016,
- un tiers fin mars 2017,
- le solde au 30 juin 2017.

Le versement du solde sera conditionné à la parfaite exécution du présent marché, notamment du respect des missions définies à l'article 2. En cas d'exécution incomplète, la Ville de ROYAN se réserve la possibilité de ne pas verser l'intégralité du solde restant dû.

#### ARTICLE 7 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard de plus de 15 jours sur les délais de réalisation des missions exposées à l'article 2, une pénalité de 50 euros H.T par jour de retard (calculée à partir du début du manquement) sera appliquée à la société MICRO-MEDIA et déduite des versements prévus. En cas de retard de plus de 45 jours, selon les mêmes dates, le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de la société MICRO-MEDIA, qui devra rembourser à la Ville de ROYAN l'ensemble des sommes perçues.

#### ARTICLE 8 : REUNION PERIODIQUE DE SUIVI

Tous les trois mois, la Ville de ROYAN et la société MICRO-MEDIA organiseront une réunion, afin de vérifier que l'intégralité des engagements est tenue. Les versements prévus ne pourront avoir lieu qu'après constat de la bonne exécution des missions à l'issue de la réunion précitée.

#### ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société MICROMEDIA conserve la propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus. Le présent marché n'entraîne aucun transfert de droits.

La société MICROMEDIA garantit au maître d'ouvrage qu'à compter de la notification du marché, il n'a été inséré dans les résultats aucune réminiscence ou reproduction susceptible de violer les droits des tiers et de donner notamment lieu à des demandes et actions en contrefaçon, plagiat, copie servile, atteinte au droit à l'image des personnes, responsabilité civile et plus généralement de nature à troubler l'exploitation paisible des contenus proposés.

A cet effet, la société MICRO-MEDIA s'engage à intervenir volontairement si nécessaire auprès de toutes les instances engagées contre la Ville de ROYAN, à garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion, ainsi qu'à prendre à sa charge les frais de toute nature dépensés par la Ville de ROYAN pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocat.

#### **ARTICLE 10 : SECRET PROFESSIONNEL - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE ET DE DISCRETION**

La société MICRO-MEDIA est tenue au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution du marché. Elle s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable et exprès de la Ville de ROYAN.

Le contrevenant s'expose, en cas de non respect de cette clause, à la résiliation du marché à ses torts exclusifs.

#### **ARTICLE 11 : PAIEMENTS**

La Ville de ROYAN se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte :

- Ouvert au nom de : .....
- pour les prestations suivantes : .....
- Etablissement : .....
- Numéro de compte : .....
- Clé : .....
- Code banque : .....
- Code guichet : .....

#### **ARTICLE 12 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions du Code des Marchés Publics (C.M.P.) et du Code du Travail (C.T.), et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.) ;
- les attestations de régularité fiscale des organismes référents (article 46-I-2° du C.M.P.) ;
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) ;



## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

---

Fait en un seul original

A, ROYAN

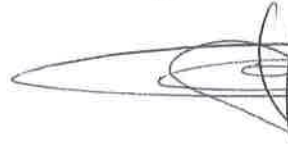
Le 2 juillet 2015

Signature du candidat

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

*Lu et approuvé*



## ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Patrick MARENGO, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

A, ROYAN

Le 3 juillet 2015



Pour Le Député-Maire  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO

